Annexe 7 – axes programmatiques et indicateurs de trajectoire

L'objectif du programme métropole rafraichissante est double : offrir et multiplier les options pour augmenter les capacités à faire face (offrir à tous les métropolitains et en particulier aux plus vulnérables la possibilité de prendre l'air 30mn en fin de journée et accéder aux grands équipements frais lorsque les nuits chaudes voire tropicales se succèdent, ...) et réduire les vulnérabilités.

Le travail mené avec l'ensemble des directions métropolitaines concerné, les communes et les partenaires du territoire a permis d'identifier les leviers inscrits dans les feuilles de route d'ores et déjà adoptées ou en cours de déploiement et d'activer les synergies entre plans d'actions¹. Cette mise en synergie a permis faire émerger les premières orientations et cinq axes d'intervention discutées à l'occasion du bureau d'octobre 2023 :

- 1. Prévenir : **ne plus produire d'îlots de chaleur** (ensemble des cadres de référence métropolitains ...)
- 2. Réparer : réduire le nombre et les impacts des îlots de chaleur existants
- 3. Transformer : créer et révéler une trame d'oasis urbaines et parcours fraîcheur
- 4. Développer, valoriser et rendre accessible les espaces fraîcheur sur la métropole
- 5. Gérer la crise : donner une dimension métropolitaine aux plans canicule communaux

Ces axes se traduisent par les enjeux cruciaux suivants :

- Droit à / proximité :
 - à un espace frais : % de métropolitain.es ayant accès une oasis ou IFU à moins de 5mn (300m)
 - à l'eau : nombre de fontaines par habitant
 - à l'ombre : nombre de kilomètres de parcours fraicheur
- **Sols vivants** : % de désimperméabilisation
- Canopée : % de canopée
- Confort thermique : Logement/bâtiment/espace public

La transposition de ces enjeux en **stratégies de rafraichissement territorialisées** est guidée par les orientations suivantes :

- mobiliser tous les leviers déjà présents dans les feuilles de route et stratégies de la métropole (mutualisation de ressources et moyens);
- maximiser les co-bénéfices (lien social, mobilité active, santé, biodiversité, préservation des sols et de la ressource eau, ...) pour les habitants et la résilience du territoire ;
- créer et maintenir des écosystèmes de fraicheur;
- prioriser vers les territoires et populations vulnérables².

¹ 1M arbres et fonction rafraichissante du plan PENA, PCAET, promenades plantées du plan marche, stations-services vélo comme nouvelles oasis, fontaines le long du réseau REVE ou du GR métropolitain, intégration du confort d'été la stratégie de rénovation énergétique, révision du PLU, grandes opérations de renaturation et de valorisation de la métropole, programme Boulevards, ...

² Cf. annexe 5. Indice de vulnérabilité à la chaleur de la métropole, a urba 2024